



Politiques Dansons La Ronde

- **INSCRIPTIONS:** nous acceptons 8 élèves par classe pour le moment, et prenons les inscriptions jusqu'à ce que la classe soit pleine. Nous nous laissons le droit d'annuler une classe s'il n'y a pas plus de 3 élèves inscrits.
- **ABANDON DES COURS ET REMBOURSEMENTS:** les paiements doivent être payés en plein par semestre. Il aura un remboursement de 20% pour les classes si nous devons fermer à cause de COVID
- **INFO INTEMPÉRIE:** pour savoir s'il y a annulation de cours consultez notre page Facebook Dansons La Ronde. Un avis y sera publié si le studio est fermée. S'il n'y a aucun message c'est que les cours ont lieu tel que prévu. Nous tenons également à rappeler que dans ces situations le client est le meilleur juge pour évaluer la sécurité de ses déplacements.
- **HORAIRE SUJET À CHANGEMENT:** Nous nous réservons le droit d'annuler ou de jumeler des cours si le nombre d'élèves est insuffisant.
- **ABSENCES RÉPÉTÉES:** Après un certain nombre de cours manqués, le professeur se réserve le droit de décider si l'élève participe au spectacle ou non.
- **RÉCITAL:** tous les élèves qui participent à nos classes de danse de manière assidue, feront partie de notre récital de fin d'année qui se tiendra à l'auditorium de l'École Secondaire Catholique Thériault. Si pour des raisons exceptionnelles (telle que la COVID-19) nous ne pouvons pas utiliser l'auditorium, nous proposerons plusieurs représentations dans nos locaux, au 120 Kent avenue à Timmins.

CODE DE VIE

Les quelques règles qui suivent visent à assurer le bon déroulement des classes, la sécurité des élèves et le respect à la fois des élèves, des enseignant(e)s, et des employés travaillant à Dansons La Ronde.

- **RESPECT:** Je respecte mes collègues de classes, mon enseignant(e) et le personnel des lieux
- **LANGUE :** Je m'engage à communiquer en français avec mes collègues et mes enseignant(e)s pendant les heures de classe
- **ASSIDUITÉ:** J'arrive à l'heure pour le début de ma classe de danse. Si je suis en retard, je m'assure qu'il n'y a pas de musique pour entrer discrètement dans la classe, s'il y a

de la musique, j'attends que celle-ci soit terminée avant d'entrer pour rejoindre l'activité ou l'exercice suivant.

- **ENGAGEMENT:** Je suis engagé dans mes apprentissages, je participe aux activités et exercices demandés par mon professeur et j'effectue les pratiques demandées.
- **POSTURE:** en tout temps, j'adopte une bonne posture, je suis actif et debout.
- **PRÉSENCE:** Ma classe de danse est un milieu de vie organisé qui fonctionne en groupe c'est pourquoi ma présence à tous les cours est importante. Si je dois manquer un cours, j'en avise mon professeur avant (et/ou mon parent laisse un message à dansonslaronde@larondetimmings.ca). Si je manque plusieurs cours, je dois m'attendre à la possibilité d'être exclu en partie ou en totalité de la chorégraphie.
- **TENUE VESTIMENTAIRE ET COIFFURE:** Je respecte la tenue vestimentaire exigée, mes cheveux sont attachés (en chignon pour le ballet classique), et mon visage est dégagé.
- **SÉCURITÉ:** Je ne porte pas de bijoux.
- **NOURRITURE ET BREUVAGE:** Je ne peux pas manger, boire, ni mâcher de la gomme pendant le cours. J'apporte une bouteille d'eau au besoin (dans les cours où les efforts physiques sont soutenus).
- **PLAISIR:** Je travaille dans le plaisir et la bonne humeur ☺.

RÈGLEMENT

- **RESPECT DES LIEUX ET TRANQUILLITÉ:** Il est interdit de flâner et de courir à l'intérieur de l'école et du studio.
- **EFFETS PERSONNELS:** N'apportez que l'essentiel pour les cours de danse. Laissez les jouets, téléphones portables, Ipods, et tous autres objets de valeurs à la maison, Dansons La Ronde n'est pas responsable des objets perdus ou volés.
- **PLANCHER DE DANSE:** Les souliers nécessaires pour la danse ne doivent pas être les mêmes que ceux portés à l'extérieur, il est interdit de porter des souliers à talons pointus et des bottes dans les studios de danse.
- **AUCUN SPECTATEUR:** Parent, famille, ami ou autre ne peuvent assister au cours.

Si ces consignes ne sont pas respectées, que le bon fonctionnement des classes et de l'école sont compromis, le professeur, la direction ou la personne concernée a la responsabilité de contacter les parents ou les personnes responsables, afin de les aviser de la situation et de voir à trouver une solution pour y remédier.